



## (RÉ)INSCRIPTION ANNÉE 2019-2020

Paris, lundi 3 juin 2019

Chers parents,

Après une année scolaire et scoutie riche en émotions et en aventures, et alors que nos jeunes sont sur le départ pour les camps, il est temps de penser à (ré)inscrire votre enfant aux Scouts et Guides de France Terriens de Saint Léon.

Nous vous remercions de renvoyer le dossier complet **AVANT LE 26 AOUT** (NE PAS OUBLIER LA PHOTO) à :

**Anne-Sophie CRETON - 123 bis boulevard de Grenelle - 75015 Paris**

### DATES

Les grandes dates de l'année à retenir sont :

- Jeudi 19 septembre 2019 à 20h30 : réunion d'informations des parents
- Dimanche 22 septembre 2019 : messe de rentrée et montées
- Les 28 et 29 septembre 2019 : Week-end de Rentrée pour tout le Groupe, à Jambville, sans les parents
- Les 25 et 26 avril 2020 : Week-end de Groupe à Jamville (attention pour les parents concernés, il s'agit de l'une des deux dates pressenties pour les 1ères communions à Saint Léon)

Plus d'informations concernant ces différentes dates vous seront communiquées ultérieurement.

### COTISATIONS

- Le montant de la cotisation SGDF n'a pas changé par rapport à l'année dernière.
- La participation aux activités du Groupe s'élève à 150€ pour le 1er enfant et 125€ pour les enfants suivants.
- Nous attirons votre attention sur le choix du montant de la cotisation nationale. Il se fait à partir du Quotient Familial fiscal, lequel se calcule à partir de l'avis d'imposition :

$$\text{Quotient Familial fiscal} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

# TENUE SCOUTE

- La tenue scout se compose d'une chemise avec des insignes cousus à leur place, d'un foulard de Groupe et d'un pantalon/bermuda beige.
- Les insignes et le foulard sont donnés une première fois et sont payants en cas de renouvellement (5€ le sachet d'insignes ou le foulard).

Avant d'envoyer votre dossier (1 dossier par enfant), bien vérifier que :

- Le dossier est complet
  - Fiche Sanitaire de Liaison SIGNÉE ET AVEC PHOTO,
  - Bulletin d'adhésion SIGNÉ,
  - Autorisation SIGNÉE,
  - Chèque SIGNÉ. (1 chèque par enfant)
- Le montant global du chèque SIGNÉ comporte
  - Obligatoire : la cotisation nationale et la participation aux activités du Groupe
  - Facultatif : l'abonnement à la revue, dons.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions et vous remercions pour votre confiance,

Amitiés scoutistes,

**Domitille TONNET**  
Responsable de Groupe  
06 32 78 88 35

[contact@sgdf-saintleon.com](mailto:contact@sgdf-saintleon.com)